

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES 19		
Présents	Représentés	Absents
13	2	4
<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u>		
N° 12/12/23-19		
MANDAT DONNE AU DIRECTEUR POUR ASSOCIER L'ESADTPM AU PROJET DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL A L'INITIATIVE DE L'UNIVERSITE DE TOULON		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 12 du mois de décembre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI, Josy CHAMBON, Valérie MONDONE, Gaston SECONDI, Aurélie GIRARD, Stéphanie PETRALIA.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

**Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,
Bénédicte LEFEUVRE représentée par Dalia MESSARA**

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

**Marc LAURIOL représenté par Yann TAINGUY,
Jean-Pierre BLANC représenté par Jean-Luc DELAUNAY.**

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MAHE, Hélène BILL, François CARRASSAN, Louise NOËL.

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE**

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

XXXXXXXXXXXX

N° D'ORDRE : 12/12/23-19

OBJET :

**MANDAT DONNE AU DIRECTEUR POUR ASSOCIER L'ESADTPM AU PROJET
DE CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL A
L'INITIATIVE DE L'UNIVERSITE DE TOULON**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

L'ESADTPM est membre du Consortium Enseignement Supérieur et Recherche de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et du Var réunissant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire. L'objectif de ce consortium est d'œuvrer au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'économie.

L'Université de Toulon, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, également membre du Consortium Enseignement Supérieur et Recherche de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et du Var, est porteur d'une initiative de renforcement de la politique de site par la volonté de création d'un Établissement Public Expérimental (E.P.E.) réunissant les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire métropolitain. L'objectif est de renforcer la

capacité et la lisibilité des formations et de la recherche en lien au développement économique du territoire.

Un Établissement Public Expérimental est un établissement public qui permet d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de leurs regroupements, de nouvelles modalités de coordination territoriale et de nouveaux modes d'intégration.

Il est proposé à l'ESADTPM d'être membre fondateur de cet E.P.E. aux côtés de l'Université de Toulon et de l'école d'ingénieur ISEN.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a fixé le calendrier de mise en fonction de la dernière phase de création des E.P.E au 1^{er} janvier 2025.

La délibération a donc pour objet de donner mandat au directeur afin de conduire les négociations pour la mise en place d'un Établissement public expérimental.

Après avoir entendu le rapport du Président,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée n°10/12/263 du 18 décembre 2010,

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Général du Var n°G2S du 13 décembre 2010,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé École Supérieure d'Art de Toulon Provence Méditerranée,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'EPCC ésadtpm,

VU l'article 52 de la loi n°2018-727 du 10 août 2018 relatif à la création des Établissements publics expérimentaux,

VU l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 52 précité,

CONSIDERANT qu'il convient de donner mandat au directeur pour conduire les négociations avec l'Université de Toulon pour la mise en place d'un Établissement public expérimental réunissant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et du Var.

Et après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE UNIQUE

D'APPROUVER l'exposé qui précède.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 12/12/2023.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TANGUY

ésadtpm
E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Yann TANGUY
Président
du Conseil d'Administration